

Créteil, le 23 mai 2019

Réf. : 2019-078

Madame Nathalie MORIN
Directrice générale des finances publiques
du Val-de-Marne
1 place du Général-Billotte

94040 CRETEIL Cedex

Christian FAVIER,

Président
du Conseil départemental
du Val-de-Marne

//HÔTEL DU DÉPARTEMENT
21-29, av. du Général-de-Gaulle
94054 Créteil cedex
Tel : +33 1 43 99 70 01
Fax : +33 1 43 99 70 06
christian.favier@valdemarne.fr
www.valdemarne.fr

Madame la Directrice générale,

Je vous contacte suite au courrier qui m'a été adressé, le 8 avril 2019, par les principaux syndicats de votre administration (CGT, Solidaire, FO). Dans ce courrier, sont détaillées les conséquences qui vont découler de la transformation des missions et des évolutions technologiques.

Ce sont des choix et une orientation qui traitent des grands enjeux de la transformation de l'action publique avec comme pilier la précarisation du statut des agents et la numérisation des administrations. Derrière ces deux piliers, il s'agit à terme d'un changement de périmètre des missions du service public.

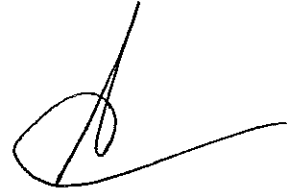
Outre des mesures sociales touchant au statut et aux conditions d'exercices des agents, les pistes amenées par le Gouvernement consistent également à amplifier la dématérialisation des démarches, la numérisation des administrations et le recours à l'intelligence artificielle. Une évolution qui peut relever de la modernité, à condition que cette utilisation des nouvelles technologies ne se fasse pas au détriment de l'emploi. Il faut que l'accessibilité soit assurée pour tous, c'est-à-dire résoudre l'équation entre la dématérialisation et la présence sur le territoire.

L'amendement gouvernemental, adopté le 14 novembre dernier dans le cadre du PLF 2019, donne la possibilité aux collectivités de se voir déléguer, pour une période de 3 ans, la fonction exercée par le comptable public de la DGFIP portera maintenant à charge pour la collectivité le financement de l'agent comptable et de ses collaborateurs qui seront sous l'autorité de l'ordonnateur. Cette « possibilité » pèsera lourd sur les finances des collectivités. En effet, la distinction ordonnateur/comptable ne sera plus et, de ce fait, conseil et contrôle vont demain se mêler. Et nous le savons, le contrôle prendra le dessus. Nous nous priverons donc des expertises précieuses de nombreuses et nombreux agents. Ces nouveaux coûts sont difficilement conciliables avec la baisse constante de nos dotations et l'encadrement des dépenses.

Mais ce projet de réforme, permettant à l'Etat un désengagement financier, n'aura en vérité pas pour vertu de transformer ou de redistribuer l'implantation du réseau de la DGFIP. En effet, le seul aboutissement découlant de cette réforme sera encore une fois la disparition d'un service public utile aux usagers.

Le Département du Val-de-Marne, œuvre chaque jour pour le maintien et le développement des services publics de proximité. C'est une des raisons pour laquelle, nous nous sommes récemment battus pour le maintien de notre Département, est c'est pour la même raison que je viens vous alerter et apporter mon soutien aux agents, syndicats inquiets pour le service public et leurs emplois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line extending to the right.

Christian FAVIER